Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260610-DCM2026068-DE

moëlan sur-mer — MOLAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/068

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 10 juin 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi dix juin à 18H30

Date de convocation : 04 juin 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence d'Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Anaëlle JOLIFF	X		Anne KERDELHUÉ-FURIC	X	
Solène BOULENGUER	X		Nicolas MONFORT	X	
Christophe NOGER	X		Laurent BAHOLET	X	
Sylvie CORNOU	X		Mickaël GOUYEC	X	
François PLOUËT	X		Morgane NAOUR		X
Laurence RIOUAL	X		Kévin SINIC	X	
Philippe HAREL	X		Élodie FRANCHET	X	
Sandrine QUENTIN	X		Sylvie LE DOUAIRON	X	
Philippe BURBAN	X		Gabrielle BOLOU	X	
David LE PORT	X		Xavier LE BRIS		X
Claire BENSIMHON	X		Christelle FÉNÉON	X	
Jean-François MELIN		X	Gwenaël HERROUËT	X	
Sylvie ISTA	X		Franck CHANVRIL	X	
Armelle ROUZEVAL	X		Julien DESTREMONT	X	
Gwénaëlle BIERI	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-François MELIN	/
Morgane NAOUR	Anaëlle JOLIFF
Xavier LE BRIS	Christelle FÉNÉON

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Laurence RIOUAL	89,6 %	29	26	3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer • 2, straed ar Milnoù - 29350 Molan
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260610-DCM2026068-DE

DCM 2026/068 : ACCESSIBLITÉ - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE AU TITRE DE L'APPEL A CANDIDATURES - ACCESSIBILITÉ DES PLAGES

RAPPORTEUR : Claire BENSIMHON

Le 14 avril 2026, le Conseil Départemental du Finistère a lancé un appel à candidatures pour l'accessibilité des plages finistériennes aux personnes en situation de handicap. Le soutien financier pourrait atteindre 80 % des acquisitions d'équipements et la réalisation d'aménagements garantissant un accès sans obstacle aux plages et aux sites de baignade. L'enveloppe globale prévue pour financer ces projets à l'échelle départementale est de 500 000 euros.

La Commune a une politique volontariste en faveur de l'accessibilité universelle de ses espaces publics. Elle souhaite engager à ce titre une démarche d'obtention du label "Handiplage" en restaurant l'accessibilité PMR de la plage de Kerfany afin de garantir un accès sécurisé et autonome au littoral et à la baignade et de renforcer l'inclusion et l'égalité d'accès de façon pérenne. Ce projet s'inscrit dans la continuité du label "Tourisme et handicap" obtenu en 2020 par l'office de Tourisme Quimperlé Les Rias.

À la suite des tempêtes et fortes marées, la plage de Kerfany a subi d'importantes dégradations. Les travaux projetés concernent principalement la remise en état et la sécurisation des accès à la plage de Kerfany, ainsi que l'amélioration de l'accessibilité du site pour les personnes à mobilité réduite.

Le projet s'articule autour de 3 temps forts :

- Les travaux d'accessibilité : la reprise de la plage, la réparation et repose du cheminement bois et du platelage entre la plage et le parking, la remise en état du parking, l'aménagement des places PMR ainsi que la pose de la signalisation PMR ;
- La réinstallation d'un tapis d'accès à l'eau et la continuité des déplacements pour les personnes à mobilité réduite, dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes. Des WC PMR accessibles sont déjà présents sur le site grâce à la continuité des cheminements ;
- Le projet prévoit également l'acquisition d'un premier fauteuil flottant Water Wheels pour garantir un accueil adapté et de favoriser l'accès à la baignade.

L'estimatif des coûts prévisionnels des travaux est le suivant :

Accessibilité de la plage de Kerfany	€ HT
Remise en état de la plage et de son accessibilité PMR	33 140,00 €
Pose de signalisation parking PMR	652,30 €
Table PMR et rampe d'accès PMR	11 780,00 €
Tapis de roulement - accessibilité à l'eau	5 322,99 €
Fauteuil flottant	2 511,50 €
Mobilier urbain PMR	3 814,00 €
Total prévisionnel	**57 220,79 €**

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Plan de financement prévisionnel	Demande	
	€ H.T	%
Conseil Départemental du Finistère	45 776,63 €	80 %
Commune Reste à charge	11 444,16 €	20 %
Total	**57 220,79 €**	**100 %**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260610-DCM2026068-DE

VU l'avis de la Commission Parcours de vie et Solidarités en date du 02 juin 2026,
VU l'avis de la Commission Ressources et vie locale en date du 03 juin 2026,
VU l'exposé de Claire BENSIMHON,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide,

DE VALIDER l'opération et le plan de financement prévisionnel tels que présentés ci-dessus,

DE SOLLICITER pour le financement de ces travaux, la subvention telle que présentée dans le tableau ci-dessus,

D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.

Laurence RIOUAL
Secrétaire de séance

Anaëlle JOLIFF
Maire de MOËLAN-SUR-MER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260610-DCM2026068-DE